

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD**

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024 A 20H30

Présidée par DURAND Jacques, Maire

Lieu habituel des séances.

Date convocation : 05 février 2024

Date affichage convocation : 05 février 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : GUIRAUD Delphine, ARMAND Marie-Paule, BENOR Giselaïne.

Messieurs : DURAND Jacques, VOLEON Daniel, COULON Thierry, DRACIUS Gaston, BEHAR Yoni, VERDIER Jean-Luc, LIOVE Serge.

Absent(es) excus(és) : FABRE Séverine, DJELILATE Sonia, DUSSAUD Romaric, CLEMENT David.

Procuration(s) :

FABRE Séverine a donné procuration à DURAND Jacques

DJELILATE Sonia a donné procuration à BEHAR Yoni

DUSSAUD Romaric a donné procuration à GUIRAUD Delphine

Membres CM élus : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 03

Votants : 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.

DELIBERATION D_2024_04 PROJET DE PERIMETRE DU SIRP

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité : Approuve le projet de périmètre du SIRP présenté.

DELIBERATION D_2024_05 COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal communal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION D_2024_06 COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Approuve le compte de gestion du trésorier municipal concernant le budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION D_2024_07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL MAIRIE**

Madame BENOR préside, Monsieur Le Maire ne participe ni au débat ni au vote.
Le Conseil municipal à l'unanimité : APPROUVE le compte administratif du budget communal principal 2023.

**DELIBERATION D_2024_08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE**

Madame BENOR préside, Monsieur Le Maire ne participe ni au débat ni au vote.
Le Conseil municipal à l'unanimité : APPROUVE le compte administratif du budget communal annexe photovoltaïque 2023

DELIBERATION D_2024_09 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET PRINCIPAL

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 70 080.97 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 84 845.70 €

**DELIBERATION D_2024_10 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAIQUE**

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 9 402.60 €

**DELIBERATION D_2024_11
VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité : Décide d'attribuer :

- 600 € à la Société de Chasse Cantepedrix,
 - 500 € à l'association Saint Bau Tonic,
 - 500 € à l'association MKM krav Maga Saint-Bauzély,
 - 1 500 € au comité des Fêtes de Saint-Bauzély,
 - 400 € à l'association des Potorozes,
 - 3 600 € à l'office municipal des Festivités,
 - 400 € à l'association les Bauzé'liens
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer les dépenses liées à cette décision sur le budget 2024.

Séance levée à 22h15

Liste des délibérations de la séance affichée en mairie le lundi 19 février 2024 et publiée sur le site de la commune.



DURAND Jacques
Maire